

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance en date du 16 novembre 2022, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation suivant à l'occasion de travaux de démolition pour les besoins de la maison numéro 81, rue du Dix Octobre à Bereldange :

Stationnement interdit

Le stationnement est interdit du lundi 28 novembre 2022 de 07.00 heures jusqu'au vendredi 23 décembre 2022 à 18.00 heures, dans la rue du Dix Octobre, des deux côtés, sur le tronçon longeant la maison numéro 81, sur une longueur de 12 mètres, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)


Du lundi 28 novembre 2022 de 07.00 heures jusqu'au vendredi 23 décembre 2022 à 18.00 heures, l'accès du tronçon du trottoir de la rue du Dix Octobre, du côté des maisons avec numéros impairs, le long de la maison numéro 81, sur une longueur de 12 mètres, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec numéros pairs.

SUPPRESSION TEMPORAIRE d'un passage piétons

Du lundi 28 novembre 2022 de 07.00 heures jusqu'au vendredi 23 décembre 2022 à 18.00 heures, le passage piétons qui est installé devant la maison numéro 81, est temporairement supprimé.

Walferdange, le 16 novembre 2022.

Le Secrétaire,


Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,


François Sauber

